

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

15 DÉCEMBRE 1962

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

5^e ANNÉE N° 135

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

Informations

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

<i>Avis d'appel d'offres n° 252 lancé par la république fédérale du Cameroun pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement</i>	2877/62
<i>Avis d'appel d'offres n° 253 lancé par la République malgache pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement</i>	2879/62
<i>Avis d'appel d'offres à lancer par la république fédérale du Cameroun pour un projet financé par le Fonds européen de développement (F.E.D.) et l'Agence pour le développement international (US-A.I.D.)</i>	2880/62
<i>Signature de quatre conventions de financement</i>	2881/62

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA COMMISSION

Communiqués

<i>Remise de lettres de créance</i>	2883/62
---	---------

A L'ATTENTION DE NOS ABONNÉS

L'abonnement en cours se terminera au 31 décembre 1962.

Pour éviter toute interruption dans les envois, les renouvellements peuvent être souscrits dès maintenant selon les modalités en vigueur dans chacun des bureaux de vente et d'abonnement (voir la dernière page du présent numéro).

Le prix de l'abonnement pour 1963 est fixé à 500,— francs belges (NF. 50,—).

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

INFORMATIONS

FONDS EUROPEËN DE DÉVELOPPEMENT

Avis d'appel d'offres n° 252 lancé par la république fédérale du Cameroun pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

Convention: 94/F/CA/E-S

Projet: 11.22.206

Objet:

Construction de l'école normale supérieure de Yaoundé (Cameroun).

Les constructions comportent:

- l'ensemble d'école, comprenant classes et internat, construit au rez-de-chaussée, et un étage d'environ 8.300 m² et
- 5 pavillons de logement au total environ 1.600 m² ainsi que de divers aménagements,
- VRD.

(La construction des bâtiments se fait «clef en main»).

L'appel d'offres ne porte que sur la construction proprement dite, l'aménagement du terrain et l'équipement fixe (laboratoires, cuisine etc.). La fourniture du mobilier (scolaire, dortoir) fait l'objet d'un appel d'offres à lancer ultérieurement.

Estimation:

241.000.000 de francs C.F.A. ⁽¹⁾

Délai d'exécution:

A proposer par le soumissionnaire; toutefois, il y a grand intérêt qu'une partie d'ensemble d'école (les classes: c'est-à-dire un sixième des travaux totaux) soit terminée pour le 1^{er} novembre 1963.

⁽¹⁾ Équivalent à environ 976.300 U.S. dollars.

Les soumissions,

en langue française, devront parvenir sous pli recommandé ou être remises contre reçu à l'adresse suivante: direction des travaux publics, service des études (secrétariat des marchés), B.P. 1056, Yaoundé, (Cameroun), au plus tard le 7 mars 1963, à 15 heures, heure locale (14 h GMT). L'ouverture des plis sera effectuée le même jour à 15 heures, heure locale (14 h GMT) par la commission de dépouillement des offres de Yaoundé, en séance privée.

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à la direction des travaux publics, service des études, B.P. 1056 à Yaoundé (Cameroun), au prix de 8.000 francs C.F.A. A la demande devra être jointe un chèque barré ou un mandat établis à l'ordre de la librairie «Au Messenger» à Yaoundé.

L'envoi sera effectué par avion, franco de port, dès réception de la somme indiquée, par les soins du bureau d'études Atmo, 2, rue de la Bourse, à Paris (2^e), France tél. RIC 91—27.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Direction des travaux publics, service des études (secrétariat des marchés), Yaoundé (Cameroun);
2. Ministère des finances et du plan, direction du plan, Yaoundé (Cameroun);
3. Arrondissement des travaux publics de Yaoundé (Cameroun);
4. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
5. Services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39
Luxembourg, 18, rue Aldringer
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles
Rome, Via Poli, 29

Renseignements supplémentaires:

Direction des travaux publics, B.P. 1056, Yaoundé (Cameroun).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres ou des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Déclaration d'intention de soumissionner:

Les entreprises désireuses de participer au présent appel d'offres devront faire parvenir à la direction des travaux publics, B.P. 1056 à Yaoundé, au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, une déclaration d'intention de soumissionner. Elle devra indiquer le nom, prénoms, qualité, domicile et nationalité du concurrent et s'il agit au nom d'une société, la raison sociale, l'adresse du siège social, la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés. Cette déclaration devra être accompagnée

d'une note indiquant ses références et moyens tant du point de vue technique que du point de vue financier.

L'envoi d'une déclaration d'intention de soumissionner ne comporte aucun engagement pour le candidat.

**Avis d'appel d'offres n° 253 lancé par la République malgache pour
un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Convention: 151/F/MA/E

Projet: 12.24.117

Objet:

Aménagement de la route nationale n° 13, Ihosy-Fort-Dauphin, dans la section, Amboasary-Ranopiso dans la préfecture de Fort-Dauphin, province de Tuléar (Madagascar).

Les travaux comprennent: terrassements et construction de chaussée bitumée.

Estimation:

300.000.000 de francs C.F.A. ⁽¹⁾

Délai d'exécution:

18 mois.

Les offres,

en langue française, devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception à M. le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports, avant le 15 mars 1963 à 15 heures (12 h GMT), à Tananarive (Madagascar).

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à M. le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive (Madagascar) au prix de:

- 15.000 francs C.F.A. (pour un dossier sans cahier des prescriptions communes),
- 20.000 francs C.F.A. (pour un dossier complet).

L'envoi du dossier sera effectué après réception d'un chèque ou d'un mandat établi au nom de M. le Chef de la division du parc-atelier des travaux publics à Alarobia, Tananarive (Madagascar).

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Ministère des travaux publics, des transports, de la construction et des postes et télécommunications à Tananarive (Madagascar); direction générale

⁽¹⁾ Équivalant à environ 1.215.000 U.S. dollars.

des travaux publics, de l'aéronautique et des transports, service central technique;

2. Arrondissement des travaux publics de Tuléar (Madagascar);
3. Subdivision des travaux publics de Fort-Dauphin (Madagascar);
4. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
5. Services d'information des Communautés européennes à:
Bonn: Zitelmannstraße 11
La Haye, Mauritskade 39
Luxembourg, 18, rue Aldringer
Paris 16^e, rue des Belles-Feuilles
Rome, Via Poli, 29

Renseignements supplémentaires:

M. le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive.

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques ou morales ressortissant des États membres ou des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Avis d'appel d'offres à lancer par la république fédérale du Cameroun pour un projet financé conjointement par le Fonds européen de développement (F.E.D.) et l'Agence pour le développement international (US - A.I.D.)

L'Office du chemin de fer transcamerounais, à Yaoundé (république fédérale du Cameroun), a l'intention de lancer un appel d'offres international pour la construction de la section Yaoundé — Goyoum du chemin de fer transcamerounais, de Yaoundé à Goyoum.

Cet appel d'offres sera exclusivement réservé aux entreprises ou groupements d'entreprises des six pays de la Communauté économique européenne et des pays associés et à celles des États-Unis d'Amérique.

Deux appels d'offres seront lancés, l'un pour la fourniture des traverses (acier, bois, mixtes béton-acier), l'autre pour tout le reste des travaux y compris la fourniture des rails.

L'appel d'offres pour la fourniture des traverses sera lancé vers le 1^{er} avril 1963.

Pour le reste des travaux, un avis de présélection sera lancé vers le 15 janvier 1963, afin de déterminer les entreprises qui seront admises à soumissionner.

Il est envisagé de consulter les entreprises sélectionnées à partir du 31 mai 1963 et de leur demander de remettre leurs offres dans un délai de 4 mois à partir de la date des envois des dossiers.

Les travaux envisagés qui portent sur la construction de 330 km de voie, devraient commencer fin 1963; la durée prévue pour l'exécution est d'environ 3 ans.

Les entreprises ou groupements d'entreprises intéressés pourront recevoir des informations complémentaires sous la forme d'une note détaillée en s'adressant soit à:

The Office of Capital Development and Finance,
Bureau of Africa and Europe
Agency for International Development
Washington DC.
Adresse Télégraphique: A.I.D. — Washington

soit à: Communauté économique européenne — Commission
Fonds européen de développement
Direction financière et technique,
56, rue du Marais, Bruxelles I (Belgique),

soit à: L'Office des chemins de fer transcamerounais
B.P. 625
Yaoundé (république fédérale du Cameroun)

Signature de quatre conventions de financement

1. Le 3 décembre 1962, a été signée la convention de financement n° 155/F/SN/S entre la Communauté économique européenne et la république du Mali.

Cette convention comprend le projet de caractère social suivant:

Projet n° 11.21.313: Construction et équipement de 50 écoles saisonnières d'agriculture (n° d'attente F/SN/42/62)

pour un engagement provisoire de 480.000.000 de fr. maliens ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 74 du 11 août 1962.

2. Le 3 décembre 1962, a été signée la convention de financement n° 166/F/GA/E entre la Communauté économique européenne et la République gabonaise.

Cette convention comprend le projet de caractère économique suivant:

Projet n° 12.23.105: Bitumage de la route Libreville—Oyan (n° d'attente F/GA/22/61)

pour un engagement provisoire de 624.000.000 de fr. C.F.A. ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 124 du 28 novembre 1962.

3. Le 4 décembre 1962, a été signée la convention de financement n° 168/F/TO/S entre la Communauté économique européenne et la république du Togo.

Cette convention comprend le projet de caractère social suivant:

*Projet n° 11.22.110: Ecole d'Infirmiers et maternité de Lomé
(n° d'attente F/TO/08-09/59)*

pour un engagement provisoire de 239.000.000 de fr. C.F.A. ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 124 du 28 novembre 1962.

4. Le 5 décembre 1962 a été signée la convention de financement n° 160/F/MA/E entre la Communauté économique européenne et la République malgache.

Cette convention comprend les trois projets de caractère économique suivants:

*Projet n° 12.24.120: Aménagement du Bas-Mangoky
(n° d'attente F/MA/66/60)*

Projet n° 12.24.121: Digue de Morondava (n° d'attente F/MA/70/60)

Projet n° 12.24.122: Route de la Sakay (n° d'attente F/MA/75/62)

pour un engagement provisoire total de 2.190.000.000 de fr. C.F.A. ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 84 du 24 septembre 1962 (projet n° 12.24.120) et au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 82 du 15 septembre 1962 (projets n°s 12.24.121 et n° 12.24.122).

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA COMMISSION

COMMUNIQUÉS

Remise de lettres de créance

Le président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), M. Pierre Chatenet, a reçu le 8 novembre 1962, son excellence M. l'Ambassadeur John W. Tuthill qui lui a remis la lettre l'accréditant en qualité de chef de la mission du gouvernement des États-Unis d'Amérique auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique. M. Tuthill remplace son excellence M. l'Ambassadeur W. Walton Butterworth qui a été appelé à d'autres fonctions.

Le président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), M. Pierre Chatenet, a reçu le 15 novembre 1962, son excellence Sir Edwin McCarthy, ambassadeur, qui lui a remis la lettre l'accréditant en qualité de chef de la mission du gouvernement de l'Australie auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Mémoire de la Commission sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape

La Commission de la Communauté économique européenne vient de publier son mémoire sur le «Programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape», dans lequel elle expose ses conceptions et détermine une ligne directrice pour la poursuite de l'intégration européenne au cours de la seconde étape.

La portée de ce document est particulièrement significative au moment où des tâches nouvelles et importantes se présentent à la C.E.E., vis-à-vis du monde extérieur, du fait des demandes d'adhésion ou d'association.

L'introduction du mémoire souligne notamment que l'intégration économique de l'Europe est, dans son essence, un phénomène politique et qu'ainsi les trois Communautés (C.E.E., Euratom et C.E.C.A.) constituent une union politique dans les secteurs économique et social.

Dans les onze chapitres de ce mémoire, la Commission indique les initiatives qui devraient être prises pour atteindre les divers objectifs de la Communauté, qu'il s'agisse de la réalisation de l'union douanière ou de l'élaboration des politiques communes dans les domaines de l'économie, des finances, de l'agriculture, de la concurrence, des transports, de la politique énergétique et de la politique sociale ainsi que de l'aide aux pays en voie de développement.

Le programme d'action montre en définitive qu'une partie importante de la politique des États membres dans les domaines économiques et social est déjà touchée par le processus d'intégration européenne. Cela correspond autant aux nécessités économiques — l'union douanière appelant nécessairement l'union économique — qu'à la volonté des auteurs du traité qui ont voulu, de cette façon, bâtir l'unité de l'Europe.

L'ouvrage comprend 108 pages et est édité en français, allemand, italien, néerlandais et anglais. Prix de vente FB 40,— (NF 4,—).

VIENT DE PARAÎTRE:

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

**Rapport général des sous-groupes A, B et C créés pour examiner
différentes possibilités en vue d'une harmonisation des taxes sur le
chiffre d'affaires**

Afin de satisfaire aux prescriptions prévues à l'article 99 du traité de Rome faisant obligation à la Commission de présenter des propositions en vue d'une harmonisation des diverses législations relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, il a été créé trois groupes d'études qui ont examiné, d'une façon approfondie, les possibilités de réaliser une telle harmonisation.

Les résultats des travaux de ces groupes d'études, effectués en collaboration entre les services techniques de la Commission de la Communauté économique européenne et les experts fiscaux des administrations nationales des six pays membres, ont été rassemblés dans un rapport général. Ce rapport indique les objectifs de l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires ainsi que les systèmes possibles pour réaliser une harmonisation répondant aux objectifs définis. Il donne une description des mécanismes envisagés et souligne les avantages et les inconvénients de chacune des hypothèses étudiées.

Ce rapport comprend 165 pages (format 21×29) et est édité en français, allemand, italien et néerlandais.

Prix de vente: NF 6,— ou frb. 60,—.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués au dos de la couverture.